

SNUipp-FSU21
45 rue Parmentier
21000 DIJON

SE-UNSA
6 bis rue Pierre Curie
21000 DIJON

Dijon, le 28 juin 2017

à Madame la Directrice académique
Direction des services départementaux
de l'Education nationale de la Côte d'Or
Site Clémenceau
2G rue Général H. Delaborde
B.P. 81921
21019 DIJON CEDEX

Madame la Directrice académique,

Vous avez décidé le jour de la publication des postes pour la phase d'ajustement de reporter la période de saisie des vœux à une date ultérieure, non communiquée ni aux représentants des personnels, ni aux collègues, à trois semaines des congés d'été.

Vos services nous ont indiqué une date probable de CAPD le 12 juillet prochain.

Par ce courrier, nous tenons à vous faire part de notre incompréhension de voir les opérations de la phase d'ajustement ainsi remises en cause mettant en difficulté les collègues en attente d'une affectation, les écoles qui souhaitent s'organiser et les représentants des personnels qui sont pris en otage en devant siéger pendant leurs congés.

Nous pouvons comprendre ce report dans un souci de proposer des postes correspondant à une réalité de fonctionnement mais il n'est pas entendable de décaler si loin dans le temps en cette fin d'année scolaire les affectations d'un nombre conséquent de collègues.

De plus, le CDEN se tenant maintenant le 06 juillet, nous n'avons pas plus de garantie d'affecter les collègues sur des postes dont les couplages seront stabilisés.

Nous vous demandons, Madame la Directrice académique, d'une part, de nous communiquer dans les plus brefs délais le calendrier que vous avez arrêté pour cette phase d'ajustement et d'autre part de convoquer au plus tard le 7 juillet la CAPD qui officialisera les affectations.

Pour l'instant, nous nous réservons la possibilité de ne pas siéger si vous maintenez la CAPD le 12 juillet.

Dans l'attente de ces précisions et informations, recevez, Madame la Directrice académique, nos salutations respectueuses.

Olga JACQUES
Secrétaire départementale
SNUipp-FSU21

Franck DELETRAZ
Secrétaire départemental
SE-UNSA21